



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ ULTRACUT 250 PLUS

Page 1
Date : 24/07/2003
N° révision : 1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

Nom du produit: ULTRACUT 250 PLUS
Code stock: R51363
Nom de la société: ROCOL France

ITW Produits Chimiques
99 Quai du Docteur Dervaux
92600 ASNIERES SUR SEINE

Tel : (33) 01.40.80.32.32
Fax : (33) 01.40.80.32.30

Tél (en cas d'urgence) Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris : (33) 01 40 05 48 48

2. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

- Ingédients dangereux:** NAPHTHENIC MINERAL OIL >60%
EINECS: 265-155-0 CAS: 64742-52-5
- FATTY ACID ALKANOLAMIDE 5-15%
EINECS: 202-281-7 CAS: 93-83-4
[Xi] R36/38
 - BORIC ACID COMPOUND WITH 2,2'AMINOBIS[ETHANOL] 5-15%
EINECS: 267-886-0 CAS: 67952-33-4
[Xi] R36
 - BORIC ACID COMPOUND WITH 2-AMINOETHANOL 1-5%
EINECS: 247-421-8 CAS: 26038-87-9
[Xi] R36
 - ETHOXYLATED FATTY ALCOHOL 1-5%
[Xi] R36/38; [N] R50

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Principaux dangers: Irritant pour les yeux.

4. PREMIERS SECOURS (SYMPTOMES)

- Contact avec la peau:** Risque d'irritation légère sur la partie contaminée.
Contact avec les yeux: Risque d'irritation et de rougeur.
Ingestion: Possibilité d'irritation de la gorge.
Inhalation: Possibilités de toux et de maux de gorge.

4. PREMIERS SECOURS (ACTION)

- Contact avec la peau:** Se laver immédiatement avec du savon et de l'eau.
Contact avec les yeux: Rincer l'oeil avec beaucoup d'eau pendant 15 minutes. Consultez un médecin.
Ingestion: Rincer la bouche avec de l'eau.
Inhalation: Écarter la victime du lieu d'exposition, tout en s'assurant de sa propre sécurité durant l'opération.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction:** Refroidir les conteneurs en les pulvérisant avec de l'eau. Moyens d'extinction appropriées à la zone incendiée.
- Dangers d'exposition:** En cas de combustion, émet des fumées toxiques de dioxyde de carbone / monoxyde de carbone.
- Protection des pompiers:** Porter un appareil de respiration autonome. Porter des vêtements de protection pour empêcher tout contact avec la peau et les yeux.

[suite...]

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles:** Se reporter à la section 8 de la fiche technique de sécurité pour les détails relatifs à la protection personnelle.
- Préc's pour l'environnement:** Ne pas déverser dans les égouts ou les rivières.
- Procédures de nettoyage:** Transférer dans un conteneur hermétique et bien étiqueté pour l'élimination par des moyens appropriés.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Cond's pour la manipulation:** Éviter tout contact direct avec la substance.
- Conditions de stockage:** Stocker dans un endroit frais et bien ventilé.
- Emballage approprié:** A ne conserver que dans l'emballage d'origine.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- Ingrédients dangereux:** NAPHTHENIC MINERAL OIL
TWA (8 hr limite exposition) : 5mg/m³ LECT (15 min exposition) 10mg/m³ (OES)
- Protection respiratoire:** Une protection respiratoire n'est pas normalement requise.
- Protection des mains:** Gants de protection.
- Protection des yeux:** Lunettes de sécurité avec protections latérales.
- Protection de la peau:** Vêtement de protection.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- État:** Liquide
- Couleur:** Jaune marron
- Odeur:** Odeur caractéristique
- Degré d'évaporation:** Négligeable
- Comburant:** Non comburant (selon les critères CEE)
- Solubilité dans l'eau:** Modérément soluble
- Viscosité:** Visqueux
- Point/Domaine d'ébul. °C:** 100
- Pt d'éclair °C:** > 100
- Auto-inflammabilité°C** > 200
- Densité relative :** 0.95

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Stabilité:** Stable dans des conditions normales.
- Conditions à éviter:** Chaleur.
- Matières à éviter:** Oxydants forts. Réducteurs forts.
- Produits de décomp. dang:** En cas de combustion, émet des fumées toxiques de dioxyde de carbone / monoxyde de carbone.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- Routes d'exposition:** Se reporter à la section 4.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- Mobilité:** Rémanent. Absorbé par le sol de façon graduelle seulement.
- Persistance et dégradabilité:** Légèrement biodégradable seulement.
- Potentiel de bioaccumulation:** Aucune bioaccumulation éventuelle.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

- Élimination des emballages:** Déposer le produit dans une décharge classée ou le confier à un centre agréé pour l'élimination de déchets chimiques.
- Note:** L'attention de l'utilisateur est attirée sur l'existence éventuelle de dispositions régionales ou nationales relatives à l'élimination des déchets.

14. INFORMATION RELATIVES AU TRANSPORT

ADR / RID

N° ONU: -

Nom d'expédition: "NON SOUMIS A L'ADR"

IMDG / OMI

N° ONU: -

IATA / OACI

N° ONU: -

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Symboles des risques: Irritant.

**Phrases R:** R36: Irritant pour les yeux.**Phrases S:** S25: Éviter le contact avec les yeux.

S26: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Note: Les informations réglementaires ci-dessus répertoriées rappellent uniquement les principales prescriptions spécifiquement applicables au produit objet de la fiche de données de sécurité. L'attention de l'utilisateur est attirée sur l'existence éventuelle d'autres dispositions complétant ces prescriptions. Se reporter à toutes les réglementations ou clauses nationales, internationales et régionales en vigueur.**16. AUTRES INFORMATIONS****Informations supplémentaires:** Directives de la 1999/45/EC concernant la classification, l'emballage et l'étiquetage de préparations dangereuses. Directives de la CE 91/155/EEC définissant l'application et les dispositions détaillées du système d'informations spécifiques concernant les préparations dangereuses.**Phrases R de rubrique 2:** R36/38: Irritant pour les yeux et la peau.

R36: Irritant pour les yeux.

R50: Très toxique pour les organismes aquatiques.

Désistement juridique : Les informations susmentionnées, bien que correctes, ne sont pas toutes inclusives et seront utilisées comme guide seulement. Cette société ne sera pas tenue responsable des dégâts résultant de la manipulation ou du contact avec le produit susmentionné.